

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du samedi 7 décembre 2013
Présidence de M. Denis Richter, président

La séance est convoquée à 15h30.

Y compris le Président, 70 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Prune Aguet, Alessandra Silauri, Myriam Vaucher, Camille Winterhalter
MM. Patrick Aeby, Pascal Barone, André Liechti, Pascal Metraux, Félix Paschoud,
Olivier Paschoud, Claude Perret, Pierre Robert, Fabrice Rod, Patrick-Olivier
Rosselet, Raymond Sudan

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS

M. Bruno Gregoir, du groupe radical, domicilié au ch. de la Culturaz 22, qui remplace M. Thierry Janz, démissionnaire, est assermenté.

M. Philippe Martin, du groupe radical, domicilié au ch. du Creux-de-Corsy 49, qui remplace M. Bernard Gabriel, démissionnaire, est assermenté.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2013

M. Philippe Pilet demande que l'on ajoute à son intervention à la page 11 qu'il s'agit du bruit produit par les soufflettes à moteur.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président a reçu le 24 et le 25 octobre les lettres de démission de MM. Bernard Gabriel et Thierry Janz respectivement.

La visite du Préfet a eu lieu le 6 novembre suivie d'une invitation de la Municipalité à un souper avec la Municipalité de Puidoux.

Le 24 novembre ont eu lieu les votations fédérales.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Aucune motion ou postulat n'ont été déposés sur le bureau du Conseil.

5. PREAVIS MUNICIPAL No 1194/2013 CONCERNANT LE BUDGET 2014 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

M. Christophe Gessner, président de la Commission des finances, donne quelques chiffres clés. L'autofinancement est de 2.32%. Les réserves et provisions prévues au 31.12.2014 sont de CHF 36'882'000.- Le déficit financier est de CHF 12'106'500.- après amortissements prévus de CHF 13'706'000.- L'emprunt arrivant à échéance en 2014 de CHF 1,3 millions sera remboursé.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion sur le budget, qui est passé en revue chapitre par chapitre.

BOURSE COMMUNALE

p. 5-6

M. Gaston Asper fait une remarque sur la présentation de ces pages. Il souhaiterait que la solution qui avait été adoptée pour la publication provisoire destinée à la Commission des finances soit reprise pour les années suivantes.

M. Jacques-André Conne trouve que c'est une bonne remarque. La Municipalité va discuter avec l'imprimeur pour l'année prochaine.

p.15 PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS - CHARGES

M. André Kudelski souhaiterait qu'il y ait une rubrique séparée pour l'APOL et le SDIS afin de ne pas les confondre avec des éléments qui ont été imposés par le Canton.

Réponse de M. Jacques-André Conne : un nouveau plan comptable va être introduit, peut-être qu'il tiendra compte de cette problématique. Aujourd'hui on ne peut pas faire différemment.

M. André Kudelski pense que c'est important de séparer la part des dépenses qui sont sous la maîtrise de la Commune.

M. Jacques-André Conne précise qu'elles ne sont pas entièrement sous la maîtrise de la Commune.

p.33 PUBLICATIONS MUNICIPALES « ECHOMUNAL »

M. André Kudelski s'étonne de l'augmentation de 50% de ce poste.

M. Jacques-André Conne répond que l'on a adapté le budget à la réalité. Le prix a beaucoup augmenté en passant à la couleur. Il faut aussi tenir compte des frais de port.

M. André Kudelski suggère qu'une partie de l'Echomunal puisse se trouver sur internet.

p. 34 COTISATION POUR UNE NOUVELLE ASSOCIATION « LAVAUX PATRIMOINE MONDIAL »

M. André Kudelski demande des précisions sur cette charge.

Réponse de M. Jacques-André Conne : du point de vue financier c'est une opération blanche pour les finances communales dans la mesure où on a retiré du compte sur l'aménagement du territoire le montant équivalent. La commission intercommunale de Lavaux va diminuer ses tâches. Certains montants qui jusqu'à présent étaient payés par elle, vont être attribués à la nouvelle association.

p. 49 CGN - DON POUR SAUVEGARDE BATEAUX A VAPEUR DU LEMAN

M. Claude Weber propose l'**amendement** suivant : le montant passe de CHF 1'000.- à CHF 2'000.-

M. André Kudelski propose que le montant passe à CHF 10'000.-

M. Claude Weber rejoint cette proposition.

M. Jacques-André Conne rappelle que la Commune est actionnaire de la CGN et qu'elle a adhéré à chaque demande de levée des fonds.

p.31 HONORAIRES ET FRAIS DE PROCEDURES DIVERS

M. Rémy Sulzer s'étonne de l'augmentation de ce poste.

M. Christophe Gessner répond que dans le rapport de la sous-commission se trouve la réponse. L'augmentation est due au plan catastrophe et à l'étude signalétique.

M. Jacques-André Conne précise que la sécurité ne peut pas être négligée et quant à l'étude signalétique, l'Etat de Vaud pourrait entrer en matière pour subsidier une grande partie de cette étude.

p.50 ACHAT DE NOUVELLES IMPRIMANTES ET PC

p.50 ALLOCATION AU FOND DE RENOUVELLEMENT DES PC, IMPRIMANTES ET SCANNER

M. Gaston Asper demande s'il s'agit de deux opérations différentes ou si les imprimantes et PC sont payés par le fond. Il ne trouve pas ce fond à la page 112 où sont répertoriés les fonds.

M. Charles Monod répond que le fond de rénovation concerne le renouvellement du matériel qui devient obsolète. Il se trouve au bilan.

M. Christophe Gessner précise que s'agissant de l'allocation au fond de renouvellement, elle n'existait pas avant. Ce poste se trouvait dans le budget de fonctionnement.

p.50 REFACTURATION DES COUTS DE MAINTENANCE ET DE L'HEBERGEMENT DE L'INFORMATIQUE EN FAVEUR DE L'APOL

M. Gaston Asper souhaiterait qu'il y ait sous forme de communication municipale un bilan avec les montants nets après les entrées et sorties.

Réponse de **M. Charles Monod** : les comptes et le budget de l'APOL sont à disposition du public sur internet.

p.69 HONORAIRES, FRAIS DE PROCEDURE

M. Gaston Asper a constaté que le montant de CHF 20'000.- avait été oublié dans le rapport de la Commission des finances. Il faudrait qu'il apparaisse dans les charges et que le bénéfice final soit diminué à CHF 64'000.-

M. Christophe Gessner signale que la Commission des finances a proposé à la Municipalité que ce montant passe par les crédits supplémentaires.

p. 70 ETUDE D'OPTIMISATION DE L'ARRET DU BUS DE LA ROUTE DES MONTS DE LAVAU

M. Christian van Singer trouve très élevé le montant de cette étude.

Mme Aude Savoy répond que c'est une étude de génie civil, qui vise à mettre sur pied un avant-projet d'optimisation qui concerne deux arrêts de bus. Actuellement, il y a un arrêt en bas de Crêt de Pierres et l'autre à Crêt Ministre. L'implantation d'un trottoir a donné lieu à un recours qui a abouti et qui autorise la construction du trottoir. Pour le réaliser il faudra modifier le carrefour qui se trouve à cet endroit. L'idée est de réunir les deux arrêts en un seul.

M. Christian van Singer demande s'il y a déjà eu des accidents. Il ne comprend pas la suppression d'un arrêt de bus.

Mme Aude Savoy répond que la Municipalité voudrait pouvoir anticiper sur le problème sécuritaire.

M. Christian van Singer veut savoir si on s'est déjà préoccupé des arrêts du bus nord-sud.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : dans le cadre du PALM la Municipalité a pu se pencher sur l'amélioration des lignes nord-sud.

M. André Kudelski suggère que lorsqu'il y a des petites modifications à faire dans le budget il faut les mettre dans les crédits supplémentaires en fin d'année.

p.114 SITE INTERNET COMMUNAL

M. Claude Weber demande à la Municipalité pourquoi elle a fait un minipréavis au lieu d'un préavis car peut-être des membres du Conseil communal auraient souhaité participer à cette discussion.

M. Charles Monod répond que le site est vieillissant et que l'on va faire quelque chose de standard. La Municipalité a estimé que ce n'était pas nécessaire de faire un préavis et nommer une commission ad hoc.

p.115 REMPLACEMENT DE LA BARRIERE, LIMITANT L'ACCES AU QUAI GUSTAVE DORET, SITUE EN FACE DE LA PLACE DES HALLES ET AU DROIT DE LA TERRASSE DU RICHELIEU

M. Denis Aguet est surpris de constater que ce minipréavis est presque un copier-coller d'un minipréavis qui avait été refusé en demandant à la Municipalité d'intégrer ceci dans un projet global de circulation et de parking dans le bourg.

Mme Aude Savoy souligne qu'il n'y a aucun changement de circulation. La barrière ne donne pas satisfaction et l'on veut mettre en place des bornes télescopiques.

SERVICES INDUSTRIELS

Le Président ouvre la discussion sur le budget qui est passé en revue chapitre par chapitre. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre une discussion générale sur le budget de la Bourse communale et des Services industriels.

M. Gaston Asper émet le **vœu** que les conseillers reçoivent sous forme de communication municipale les entrées dans le budget communal qui compensent les sorties pour l'APOL et les SDIS.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Votation amendement.

M. Claude Weber se rallie à la proposition de M. André Kudelski de passer de CHF 1'000.- à CHF 10'000.- pour la CGN, l'amendement devient amendement Weber-Kudelski. M. Weber répond à la Municipalité qu'il sait que la Commune participe au déficit de la CGN. Ici il s'agit d'une somme affectée à la sauvegarde du patrimoine et non pas à la gestion générale de la CGN.

M. Roland Dumas soutient la proposition mais il trouve un peu indécent qu'on accepte cette augmentation si rapidement et qu'il n'y ait pas une indexation du salaire des employés communaux. Il suggère de revenir l'année prochaine avec cette proposition.

M. Christophe Gessner répond qu'indexation suppose inflation. En Suisse il n'y a pas eu d'inflation depuis plus de deux ans. Seulement le mois passé, il y a eu 0.1% d'inflation. Il y a quand même une adaptation des salaires et il y a un règlement pour ceci. Il souhaiterait que la Municipalité fasse figurer les CHF 9'000.- dans les crédits supplémentaires.

M. Jacques-André Conne répond que la Municipalité est d'accord avec cette proposition.

On vote l'amendement de MM Weber et Kudelski. Il est accepté (3 voix contre et 5 abstentions).

Le budget est soumis au vote du Conseil. Il est adopté à l'unanimité, à savoir :

approuver le budget 2014 comme suit :

2. Le budget 2014 de la Bourse communale

- Revenus de fonctionnement		CHF 64'748'000.-
- Charges de fonctionnement	CHF 62'849'000.-	
- Attribution à des comptes d'amortissements	CHF 1'648'000.-	
- Attribution à des comptes de réserves	CHF 167'000.-	
- Imputations internes	CHF 135'000.-	CHF 135'000.-
- Résultat - Excédent de dépenses	CHF 84'000.-	
Sommes égales	CHF 64'883'000.-	CHF 64'883'000.-

3. Le budget 2014 des Services industriels

Revenus de fonctionnement

- Service des Eaux		CHF 3'028'000.-
- Service de l'Electricité		CHF 8'006'000.-
- Service du Gaz		CHF 692'000.-

Charges de fonctionnement

- Service des Eaux	CHF 2'542'000.-	
- Service de l'Electricité	CHF 6'932'000.-	
- Service du Gaz	CHF 621'000.-	
Total comptes de fonctionnement	CHF 10'095'000.-	CHF 11'726'000.-

Attribution et prélèvement à des comptes

- d'amortissements	CHF 1'453'000.-	
- de réserves	CHF 178'000.-	CHF 0.-

Total charges et revenus CHF 11'726'000.- CHF 11'726'000.-

Imputations internes

Administration des S.I.	CHF 3'074'000.-	CHF 3'074'000.-
-------------------------	-----------------	-----------------

Sommes égales CHF 14'800'000.- CHF 14'800'000.-

4. accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires:

de la Bourse communale de CHF 591'000.-

5. accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/2014) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

de l'Épuration des Eaux	CHF 750'000.-
du Service des Eaux	CHF 830'000.-
du Service de l'Electricité	CHF 50'000.-
de l'Eclairage public	CHF 15'000.-
du Service du Gaz	CHF 150'000.-

6. PREAVIS MUNICIPAL No 1195/2013 CONCERNANT LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2013 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président de la Commission des finances, résume trois chiffres. Pour les comptes de fonctionnement, les dépenses supplémentaires ont été de CHF 401'000.- pour la bourse communale et de CHF 65'000.- pour les Services industriels. Les dépenses supplémentaires dans les comptes d'investissements de la bourse communale s'élèvent à CHF 32'000.-

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, à savoir :

d'accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2013 de la Bourse communale et des Services industriels, soit :

BOURSE COMMUNALE

1. Comptes de fonctionnement budgétaires	CHF.	401'000. –
2. Comptes d'investissement du bilan	CHF.	32'000. –

SERVICES INDUSTRIELS

1. Comptes de fonctionnement budgétaires	CHF.	65'000. –
--	------	-----------

7. PREAVIS MUNICIPAL No 1196/2013 RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN PAVILLON SCOLAIRE PROVISOIRE ABRITANT HUIT CLASSES SUR LE SITE DU COLLEGE DE LA CROIX-SUR-LUTRY ; CREATION DE DEUX CLASSES D'ECOLE, D'UN REFECTION ET D'UNE SALLE DE REUNION DANS LA PARTIE RURALE DE LA « BELLE FERME » ; REFECTION DU TERRAIN DE BASKET EXTERIEUR, SITUE AU-DESSUS DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE ATTENANTE AU COLLEGE

Au pupitre **M. Jean-Samuel Leuba**, président de la commission signale que celle-ci a émis le **vœu** suivant : la Municipalité examine la possibilité d'aménager un couvert (abris, avant-toit, marquise), aux abords immédiats du pavillon scolaire provisoire à construire, destiné à protéger les élèves, lors des pauses, en cas d'intempéries.

La commission propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli précise que ce **vœu** est parfaitement envisageable du point de vue technique.

Le Président ouvre la discussion.

M. André Kudelski pense que la charpente du toit de la Belle Ferme a une forme caractéristique et originale et que c'est dommage que dans les plans de rénovation on ne retrouve plus cette charpente. Il demande s'il ne serait pas préférable d'avoir une partie des nouvelles fonctions par un agrandissement dans la partie des pavillons.

M. Jean-Samuel Leuba répond que la commission a examiné en détail le projet concernant la Belle Ferme. La structure de la charpente présente un certain intérêt mais pose aussi des contraintes extrêmement lourdes s'agissant de l'utilisation des volumes. On doit procéder à la modification de la charpente.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli remarque que la toiture n'est pas modifiée. On modifie l'articulation de la charpente, mais le volume de la toiture n'est pas modifié.

Mme Catherine Desaulles attire l'attention de la Municipalité sur la forte concentration d'élèves au collège de la Croix. Elle émet le **vœu** qu'on propose aux élèves qui restent entre midi et 14 heures à l'école, un lieu d'accueil encadré, qui aurait un espace de détente, un espace de jeu et un espace d'écoute si nécessaire. Il devrait être ouvert en même temps que les classes.

Mme Christiane Jost abonde dans le même sens. Le nombre d'élèves va doubler et le réfectoire actuel n'est pas assez grand. Il faudrait créer ce lieu d'accueil.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli signale que dans le projet de la Belle Ferme, il y a une nouvelle cantine qui se trouvera au rez-de-chaussée. La salle d'en haut dite le foyer est à l'usage de l'école, mais pourra être destinée en dehors des horaires scolaires à d'autres usages.

M. Thierry Buche veut connaître le résultat de la mise à l'enquête publique du pavillon scolaire et de la Belle Ferme.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : Le pavillon n'a suscité aucune opposition. Le permis de construire a été délivré et il est définitif et exécutoire. La Belle Ferme a suscité des oppositions que la Municipalité doit traiter.

M. Thierry Buche demande quelle était la nature de ces oppositions.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond que le motif de l'opposition c'est que l'on va construire un pavillon scolaire.

Mme Nicole Dentan-Grange trouve dommage que l'on supprime des séances du Conseil et qu'après les conseillers se trouvent devant le fait accompli et qu'ils soient juste là pour dire oui.

Elle demande s'il y a un autre moyen que l'escalier pour monter au deuxième étage pour les personnes à mobilité réduite.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : si le Conseil communal décide de refuser ce préavis, il n'y a pas d'engagement avec une quelconque entreprise. La Municipalité anticipe simplement des marchés publics sous réserve de l'accord du Conseil communal. L'accès au pavillon par les personnes à mobilité réduite a été envisagé, mais pour l'accès au deuxième étage, il n'y a pas de structure prévue.

M. Gérald Rohrbach s'interroge si on s'est posé la question des coûts de démolition des pavillons.

M. Jean-Samuel Leuba explique qu'il y a des contingences temporelles qui sont lourdes découlant de la LEO d'une part et d'autre part par la réfection du collège des Pâles. Pour construire un collège véritable les procédures sont trop longues et l'on a du choisir les pavillons provisoires.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli informe que la génération actuelle de pavillons scolaires est d'excellente qualité avec tous les standards au niveau énergétique, minergie, pompe à chaleur etc. La durée de vie est largement supérieure à 10 ou 15 ans.

M. Dominique Roulet souhaite savoir comment vont se passer les cours de gymnastique.

Mme Claire Glauser répond que c'est un grand souci pour l'école. Les élèves vont faire plus d'activités à l'extérieur.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis avec le vœu sont adoptées à l'unanimité, à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux suivants, tels qu'ils sont décrits dans le présent préavis, à savoir :
 - la construction d'un pavillon scolaire provisoire abritant huit classes sur le site du collège de la Croix-sur-Lutry
 - la création de deux classes d'école, d'un réfectoire et d'une salle de réunion dans la partie rurale de la « Belle Ferme »
 - la réfection du terrain de basket extérieur, situé au-dessus de la salle de gymnastique attenante au collège ;
2. de formuler le vœu que la Municipalité examine la possibilité d'aménager un couvert (abris, avant-toit, marquise), aux abords immédiats du pavillon scolaire provisoire à construire, destiné à protéger les élèves, lors des pauses, en cas d'intempéries.
3. d'accorder le crédit nécessaire à ces travaux, soit la somme de Fr. 4'650'000.- ;
4. d'admettre le mode de financement proposé.
8. PREAVIS MUNICIPAL No 1197/2013 CONCERNANT L'EXTENSION DU RESEAU DE GAZ NATUREL EN DIRECTION DE SAVUIT. AMELIORATION DES EQUIPEMENTS D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

Au pupitre **M. Patrick Sutter**, président radical de la commission, signale que la commission propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. Roland Dumas se fait porte-parole des habitants des quartiers de Blanchettes, Marionnettes et Ponfilet pour que la prochaine destination du gaz à Lutry soit dans ces quartiers qui sont chauffés au tout électrique comme la Municipalité l'avait souhaité à l'époque.

M. Charles Monod répond affirmativement. La Municipalité a commandé une étude énergétique qui va donner les informations nécessaires sur le chauffage.

Mme Nicole Dentan-Grange demande si on pourrait lors de l'ouverture de la rue du Village, mettre les dalles qui remplacent la ligne blanche d'une couleur plus claire afin d'améliorer leur visibilité. Elle pense que le 30 km/h est un rêve.

Réponse de **M. Charles Monod** : la Municipalité va mettre des moyens de contrôle fixes, où chaque conducteur peut contrôler sa propre vitesse sans moyens répressifs. Il ne peut pas répondre pour les dalles, ceci n'étant pas de sa compétence.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, à savoir :

1. autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux des services industriels pour l'extension du réseau de gaz naturel, l'amélioration des réseaux d'eau, d'électricité et d'éclairage public,
2. accorder à la Municipalité les crédits nécessaires aux travaux des services industriels, soit la somme de Fr. 1'580'000.- se répartissant comme suit :

Fr. 709'000.-	pour le service du gaz
Fr. 372'000.-	pour le service de l'eau
Fr. 414'000.-	pour le service de l'électricité
Fr. 85'000.-	pour l'éclairage public

3. admettre les modes de financement proposés pour chacune des dépenses.

9. DISCUSSION ET VOTATION SUR LA PETITION « AMELIORER LA PLAGE DE LUTRY »

M. Yorick Delaunay donne lecture du rapport de la commission. La Municipalité a demandé à celle-ci d'aller au-delà des ses attributions et de proposer des solutions. La commission entend privilégier la prévention plutôt que la répression.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Conseil communal (1 abstention) accepte le renvoi de la pétition ainsi que les suggestions effectuées à la Municipalité pour étude, rapport et information au Conseil communal.

10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° **574/2013** *Hôtel-restaurant « Le Rivage »*

N° **575/2013** *Modification des heures d'ouverture de l'administration communale*

M. Denis Aguet demande si c'est possible de faire une ouverture prolongée pour les personnes qui ne sont pas disponibles.

M. Jacques-André Conne signale qu'en dehors des heures d'ouverture on peut prendre rendez-vous d'entente avec la personne qui s'occupe du dossier.

M. André Kudelski regrette qu'il n'y ait pas un jour par semaine où la fermeture soit décalée afin que les personnes qui n'ont pas la possibilité d'y aller puissent le faire à ce moment là.

M. Jacques-André Conne signale qu'il a déjà répondu à cette question. La Municipalité a effectué des statistiques qui démontrent qu'il n'y avait presque personne les lundis aux heures d'ouverture prolongée.

N° **576/2013** *Séances du Conseil communal 2014 :*

17 mars – 5 mai – 23 juin – 6 octobre – 10 novembre – 6 décembre.

N° **577/2013** *Installation d'une station de distribution de gaz naturel carburant*

M. Jean-Pierre Favre remercie la Municipalité d'avoir renoncé à ce projet.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli annonce le départ à la retraite de M. Lachat architecte communal. Il rappelle les multiples projets qu'il a réalisés à la Commune. Il va encore s'occuper des travaux de la Belle Ferme. Il le remercie vivement.

Il présente son remplaçant M. Laurent Meienhofer, architecte EPFL.

11. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

12. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

Mme Catherine Desaulles encourage les chefs de groupe à transmettre les rapports des commissions aux conseillers.

M. Christophe Gessner rappelle que le Conseil communal avait pris, il y a quelques années, la décision de faire parvenir aux conseillers les rapports excédant trois pages. Les rapports inférieurs à trois pages sont lus en séance.

M. Dominique Roulet a posé des flyers sur la table de la salle des Pas Perdus pour faire connaître la Gym hommes de Lutry.

M. Jean-Christophe Piccard annonce sa démission du Conseil communal.

M. Claude Manoli précise que ce n'est pas uniquement les chefs de groupe qui ne font pas leur travail concernant la transmission des rapports des commissions.

M. Denis Aguet suggère que le Bureau envoie les rapports à tous les conseillers par e-mail.

Mme Nicole Dentan-Grange remercie pour la projection du film sur les abeilles qui a été présenté avant la séance.

M. Charles Chappuis remercie la Municipalité de la pose d'indicateurs de vitesse sur la route de la Conversion, car ceci fait ralentir la circulation.

M. Charles Monod informe que le système va continuer à être utilisé. La Municipalité va même en rajouter à des endroits sensibles.

M. Michel Bornet informe que pendant l'apéritif on va projeter à la salle Mafla un film concernant un voyage sur la route de la soie.

M. Jacques-André Conne salue la présence de M. Georges Nippel, journaliste. Il signale à Mme Dentan que l'on a annulé une séance parce que le préavis n'était pas prêt.

Il remercie les conseillers communaux d'avoir adopté le budget. Il remercie les chefs de service et leur demande de transmettre ses remerciements à l'ensemble du personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 18h06.

La prochaine séance est agendée au 17 mars 2014 à 20h00.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

D. Richter

P. Brentini